



Demande d'aide licenciment restauration

Par **dimoala**, le **02/06/2009** à **15:57**

Bonjour,

Je rencontre des soucis de santé à cause de mon job , je suis stewards ferroviaire , j'étais sous médicament pour ma douleur au thorax , j'ai un certificat du medecin qui precise que je suis sous antibiotique alors je vous explique , je travail dans les TGV , je distribue et je vend des menus aux clients en 1ere classe , et la la douleur est venu à la minutes après quelque effort , et j'ai pris l'initiative de partir du train , qui lui était arrivé en gare , j'ai fait paris=> Strasbourg , je suis descendu du train pour reprendre un autre train pour rentré à la maison.

J'avoue je n'ai pas prévenu l'employeur parce que j'etait souffrent , et je n'ai pas pu rencontré mon médecin parce que c'était le soir. alors on me reproche un abandon de poste et on me licencie , je veux juste dire que j'ai pas un dossier lourd auprès de mon employeur et il me licencie comme sa. sans avertissement ou mise a pied. donc je voulais savoir es ce normal ? quesce que je pourrais faire ? esce que je peu dire à mon avocat de venir ? J'ai déjà eu une seul mise à pied mais plus rien ensuite.

donc à ce jour je suis licencié , je vais faire appel a la commission de discipline. la convention est restauration ferroviaire. merci de votre aide.